

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 avril 2022**

**Rapporteur :  
Madame Marie-Pierre JEAN-  
JACQUES**

**N° 10**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 04/05/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/05/2022  
(accusé de réception du 03/05/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Transports collectifs - Avenant 8 de la DSP transport**

**L'avenant n°8 de la convention de délégation de service public pour la gestion des transports collectifs de QBO a pour objet principal d'ajuster la contribution forfaitaire versée à l'exploitant afin de tenir compte de l'inflation sur le GNV. Par ailleurs, il est proposé une série de mesures, visant à dynamiser l'usage du réseau QUB et répondre aux attentes exprimées par les usagers, élus locaux et employeurs du territoire.**

\*\*\*

Par délibération du 9 mars 2017, le conseil communautaire a décidé de retenir Keolis comme délégataire du réseau de transports collectifs de Quimper Bretagne Occidentale (QBO) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 décembre 2023.

L'avenant n°8 de la convention de délégation de service public pour la gestion des transports collectifs de QBO a pour objet principal d'ajuster la contribution forfaitaire versée à l'exploitant afin de tenir compte de l'inflation sur le GNV. Par ailleurs, il est proposé une série de mesures, visant à dynamiser l'usage du réseau QUB et répondre aux attentes exprimées par les usagers, élus locaux et employeurs du territoire.

**Article 1 – Prix du Gaz naturel véhicules (GNV)**

Par délibération en date du 2 décembre 2021, le conseil communautaire a fixé la contribution forfaitaire versée à l'exploitant, à savoir 16 288 728 € HT pour l'année 2022. Ce budget prévisionnel s'articulait autour d'un prix du GNV à 36€ du MWh.

Cette contribution tenait compte d'un « effet inflation » de +705 000 € HT (dont 500 000 € HT liés exclusivement au GNV). Intervenant après une chute en 2020 liée à la récession provoquée par la pandémie du Covid-19, les hausses successives du prix du GNV au sortir de la crise du Covid-19 résultaient d'un contexte exceptionnel dû à la combinaison de facteurs multiples : une forte reprise économique, des stocks bas et des approvisionnements limités qui augmentaient les tensions sur le marché international.

La crise ukrainienne amplifie ce phénomène inflationniste et bouleverse les économies européennes : 40% du gaz consommé en Europe provient de Russie. On constate ces dernières semaines une très nette accélération de l'inflation, ce qui n'est pas sans conséquences pour le budget de la collectivité.

Il est proposé de revoir les acomptes de charges, sur la base d'un prix d'un GNV à 90€ du Mwh. Le surcoût à la charge de QBO représente 1 566 103 € HT, soit une contribution forfaitaire fixée à 17 854 831€ HT en 2022.

## **Article 2 – Services de transport à la demande (TAD)**

### Extension du service QUB Noz aux communes à partir de septembre 2022

En septembre 2021, une expérimentation de « transport à la demande dynamique » a été mise en œuvre afin de proposer une offre de transport collectif entre 20h00 et 00h00, via un outil dynamique et agile de réservation, sur la ville-centre. Des déplacements de point d'arrêt à point d'arrêt sont possibles, sur réservation jusqu'à une heure avant le déplacement.

Sur les premiers mois d'exploitation, les retours démontrent un intérêt certain de la part des citoyens :

- 300 usagers différents ont utilisé le service ;
- 400 déplacements par mois en moyenne ;
- Stabilité des déplacements sur toute la tranche horaire ;
- 30% des déplacements sont réservés le jour même ;
- Le motif « travail » représente 60% des déplacements ;
- Un taux de refus de 10 à 15% en moyenne.

Il est proposé d'étendre le dispositif de « transport à la demande dynamique » aux communes d'Ergué-Gabéric, Ploneis, Pluguffan, et Plomelin. Pour égalité de traitement, le réseau HandiQUB est également prolongé sur ces créneaux horaires. Les moyens humains supplémentaires mis en œuvre permettront par ailleurs de renforcer l'offre sur la ville centre lorsqu'il est à saturation.

En année pleine, cela représente un solde à la charge de QBO à hauteur de 52 350 € HT (en € 2016)

### Amélioration du service HandiQUB le dimanche à partir de septembre 2022

Le service HandiQUB du dimanche fonctionne sur la même tranche horaire que le réseau régulier (10h à 12h et de 13h30 à 21h00). Ce service connaît une certaine saturation dans la matinée et en début d'après-midi, générant des difficultés de réservation pour les usagers occasionnels.

Il est proposé de créer un service supplémentaire sur cette période, ouvert aux déplacements occasionnels exclusivement. En année pleine, cela représente un solde à la charge de QBO à hauteur de 13 739 € HT (en € 2016).

### Expérimentation d'un service de transport à la demande dynamique estival dès l'été 2022

Afin d'améliorer l'attractivité des lignes des plages pour les citoyens des communes de Pluguffan et Plomelin, il est proposé d'expérimenter un service de transport à la demande dynamique en période estivale.

A raison d'un aller/ retour par jour sur les mois de juillet et août 2022, les usagers auront la possibilité de réserver jusqu'à H-1 un déplacement vers un arrêt situé sur la commune de Combrit. Une correspondance sera ainsi possible avec une ligne régionale du réseau BreizhGo (vers Sainte-Marine, Ile Tudy, etc.). Ce dispositif représente un solde à la charge de QBO à hauteur de 3 279 € HT par été.

### Révision du taux de déclenchement de la ligne P85

La ligne P85 est assurée en transport à la demande sur réservation la veille avant 17h15. Il convient de tenir compte du taux de déclenchement réel. Celui-ci permet de générer une économie annuelle de 11 687 € HT en année pleine pour QBO.

### **Article 3 – Création d'une desserte de la zone d'activité de Cuzon**

Le réseau QUB ne propose pas de desserte en transports collectifs au cœur de la ZA de Cuzon. Pourtant, cette dernière comprend 150 entreprises et 1 200 emplois environ.

Il est proposé de créer une desserte à raison de deux allers/ retours par jour du lundi au vendredi (dont 1 A/R en transport à la demande). Une concertation avec les employeurs permettrait de définir des horaires cohérents avec les besoins.

En conséquence, les services QUB Mat et QUB Noz seraient également accessibles.

En année pleine, cela représente un solde à la charge de QBO à hauteur de 9 025 € HT (en € 2016).

### **Article 4 – Développement du service VéloQUB**

En 2021, la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale a fait le choix de doubler le parc de vélos à assistance électrique (VAE) et d'expérimenter l'usage de vélos cargo à assistance électrique. Ces deux dispositifs ont rencontré un franc succès de la part des citoyens.

À ce titre, il est proposé de d'accompagner à nouveau cette dynamique autour de l'usage quotidien du vélo :

- Étendre le parc de vélos à assistance électrique de 150 unités, portant ainsi le parc à 450 VAE (investissement porté par QBO dans le cadre du budget annexe des transports) ;

- Accroître le parc de vélos cargo à assistance électrique de 8 unités, portant ainsi le parc à 10 unités (investissement porté par le délégataire). Ces vélos seraient inscrits en « biens de reprise » pour la collectivité.

Afin d'accompagner ce développement, les effectifs de l'exploitant seraient complétés de 0,6 ETP (équivalent temps plein) afin de conduire des opérations de commercialisation, animation sur le territoire, suivi des réparations, remise des vélos au sein des communes et non plus uniquement à Quimper, etc. Un véhicule dédié au service VéloQUB serait par ailleurs nécessaire.

En année pleine, cela représente un solde (déduction faite des recettes commerciales) à la charge de QBO à hauteur de 30 698 € HT (en € 2016).

### **Article 5 – Transferts d'appels téléphoniques de l'agence commerciale**

Sur certaines tranches horaires, l'accueil téléphonique de l'agence commerciale fait face à un excédent d'appels par rapport aux capacités. Une expérimentation est donc en place depuis le 17 janvier 2022, afin d'éprouver un système de « débordement d'appels » vers le PIMMS de Cornouaille, des agents formés aux outils et ayant une bonne connaissance du réseau QUB. Cette expérimentation ne génère pas de surcoût pour la collectivité.

### **Article 6 – Tour de France du 23 au 25 juin 2021**

Afin de promouvoir le tour de France 2021, certaines dispositions avaient été prises, notamment :

- Un renfort d'offre sur les lignes urbaines A et B ;
- La mise en œuvre de la gratuité du réseau QUB dès le mercredi 23 juin 2021 ;
- L'ouverture d'un P+R « sud » à l'université, en complément du P+R « nord » de la croix des gardiens.

Le solde à la charge de QBO pour cette opération représente 14 107 € HT sur l'année 2021.

### **Article 7 – Renfort d'offre en ligne 9**

Des courses supplémentaires ont été mises en œuvre sur la ligne 9 dès septembre 2021. Cette disposition génère un besoin en matériel roulant : + 1 bus standard à la charge de QBO en 2023.

### **Article 8 – Indexation de l'engagement des recettes**

L'application de l'indexation du terme Rn est fortement perturbée en raison de la crise sanitaire et de ses effets durables sur la mobilité. De même qu'en 2020 et 2021, le terme Rn Trafic est fixé 1,0473 pour l'année 2022. L'engagement de recettes du délégataire est fixé à 2 619 165 € HT (en € 2022).

### **Synthèse des enjeux financiers – hors effet inflation du GNV :**

	En € 2016 HT	2021	2022	2023
Total charges		-3 220 €	48 792 €	116 055 €
Total recettes commerciales		-11 051	9 181 €	18 664 €
<b>Solde à la charge de QBO</b>		<b>7 831 €</b>	<b>39 610 €</b>	<b>97 391 €</b>

### **Acomptes de charges 2022 (base PEG = 90) :**

Afin de tenir compte des évolutions énumérées ci-dessus, les acomptes mensuels de charges sont fixés à :

1 357 394,00 € HT de janvier 2022 à juin 2022 ;

1 618 411 € HT de juillet 2022 à décembre 2022.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente :

1 - à signer l'avenant n°8 à intervenir avec la société Keolis Quimper ;

2 - à verser mensuellement à l'exploitant, 1 780 252 € TTC à compter du 1er juillet 2022 représentant les charges d'exploitation modifiées pour 2022 (l'exploitant devant en parallèle reverser mensuellement à QBO la somme correspondant aux recettes d'exploitation conformément à l'article 25.3 de la convention).